



Extrait du SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

<http://sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?article1336>

Mode d'emploi pour les élections professionnelles du 27 novembre au 4 décembre

2014





Rappelons pour commencer, que SUD Éducation s'est prononcé contre l'organisation de ces élections professionnelles par voie électronique, qui avaient déjà été un fiasco lors des élections précédentes. Il n'en reste pas moins qu'à l'heure actuelle il s'agit du seul moyen pour voter.

Nous vous proposons ici de résumer les étapes nécessaires :

- ▶ Activer sa messagerie professionnelle (si besoin)
- ▶ Créer son espace électeur
- ▶ Accéder à son espace électeur
- ▶ Voter

1° Étape : Activer sa messagerie professionnelle (si vous ne l'utilisez pas déjà)

Il est encore temps d'activer sa messagerie personnelle, cela est possible jusqu'au dernier moment du vote, ce jeudi 4 décembre 2014 à 17h, mais le mieux est bien entendu de le faire au plus vite pour être vraiment sûr de pouvoir voter !

Pour cela, pour l'Académie de Nancy-Metz, il faut aller à la page <https://webmel.ac-nancy-metz.fr/>



Authentification

Identifiant

Authentification par Mot de passe Clé de sécurité OTP

Mot de Passe

L'authentification par clé OTP apporte une sécurité renforcée et permet l'accès aux applications installées dans l'intranet académique. Toute personne disposant d'une clé OTP doit favoriser ce mode d'authentification.

Pour des raisons de sécurité, veuillez vous déconnecter et fermer votre navigateur lorsque vous avez terminé d'utiliser les services authentifiés.

- ▶ [Connaitre son identifiant](#)
- ▶ [Mot de passe oublié](#)
- ▶ [Changer son mot de passe](#)

Votre identifiant et votre mot de passe (ou votre code Pin associé à votre clé OTP si vous en possédez une) sont des éléments confidentiels et personnels qui garantissent votre identité au sein de votre environnement professionnel. Vous ne devez en AUCUN CAS les communiquer. La Division du Système d'Information (DSI), ou toute entité académique, ne vous adressera jamais de message vous invitant à transmettre votre identifiant et votre mot de passe. La communication de ces informations entraîne des usurpations d'identités qui entravent le bon fonctionnement du système d'information, son intégrité et sa confidentialité, ce qui est susceptible de dégrader fortement le fonctionnement des outils informatiques que vous utilisez au quotidien. Merci de votre vigilance.

▶ **identifiant** : prenom.nom@ac-nancy-metz.fr

▶ **mot de passe** : pour la plupart des collègues qui ne l'ont pas modifié, il s'agit de votre NUMEN, sinon faites appel à votre mémoire ou redéfinissez-le avec votre numen et votre date de naissance. Attention aux boîtes mel pleines. Il faut mettre des messages dans la corbeille et vider la corbeille.

ATTENTION : le webmail académique n'a rien à voir avec la messagerie i-prof ou la messagerie de votre ENT si vous en avez un !!!

2° Étape : Créer son espace électeur

Pour pouvoir voter lors des élections professionnelles du 27 novembre au 04 décembre 2014, vous devez créer votre compte électeur à cette adresse :

<https://vote2014.education.gouv.fr/#/login>

Accès à votre espace électeur

Veillez saisir votre adresse professionnelle et votre mot de passe électeur. Si vous n'avez pas défini ce mot de passe, veuillez [créer votre compte électeur](#).

ACCÉDER

CRÉER MON COMPTE

Vous êtes déjà enregistré : saisissez votre adresse de messagerie et votre mot de passe électeur.

Adresse de messagerie professionnelle

Mot de passe électeur

[Mot de passe oublié?](#)

ENTRER

- Retrouvez les scrutins auxquels vous êtes appelé(e)s à participer.
- Connectez-vous à l'application de vote du 27 novembre 10h au 4 décembre 17h, heure de Paris.
- Consultez les résultats à partir du 5 décembre.

Aller sur l'onglet "**créer son compte**"

ACCÉDER **CRÉER MON COMPTE**

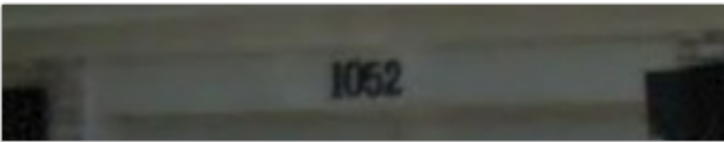
Vous n'êtes pas encore enregistré, saisissez votre adresse de messagerie professionnelle et créez votre mot de passe.

Adresse de messagerie professionnelle :




Mot de passe électeur :

Votre mot de passe doit contenir au minimum 8 caractères dont au moins une majuscule, une minuscule et un chiffre.

Confirmation du mot de passe :



Saisissez le contenu qui s'affiche ci-dessus.
Si ce sont 2 mots, pensez à les séparer par un espace.
Si vous n'arrivez pas à lire ce contenu vous pouvez utiliser l'icône "flèches" pour changer de contenu.

JE CRÉE MON COMPTE

Il faut indiquer l'adresse de la messagerie professionnelle (voir 1^o étape) et créer ensuite un mot de passe personnel qui doit contenir 8 caractères au minimum dont 1 majuscule et 1 chiffre et des minuscules.

Conservez ce mot de passe pour pouvoir voter à l'étape suivante !

Suite à la création du compte électeur, vous recevez un mail sur votre messagerie professionnelle (étape 1) qui vous demande de confirmer la création de votre espace électeur.

Cliquez sur le lien pour confirmer.

Attention : si votre mail est redirigé sur une adresse personnelle il se peut que le mail soit considéré comme un

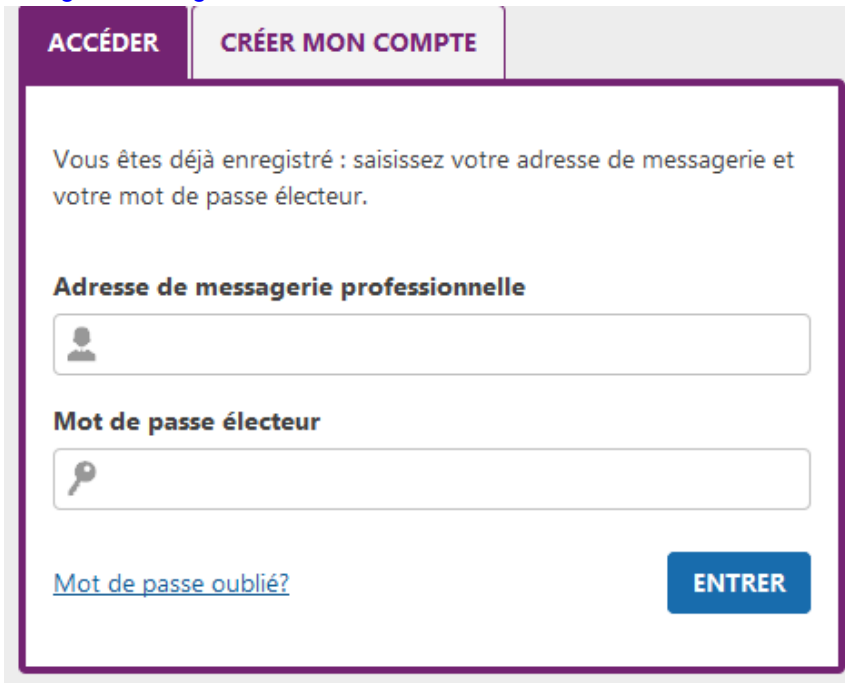
spam. Pensez à vérifier vos spams/indésirables !

3° Étape : Accéder à son espace électeur

Accédez ensuite à votre espace électeur et vérifiez les scrutins auxquels vous allez participer.

Le lien pour voter est le même que celui de l'espace électeur :

<https://vote2014.education.gouv.fr/#/login>



ACCÉDER CRÉER MON COMPTE

Vous êtes déjà enregistré : saisissez votre adresse de messagerie et votre mot de passe électeur.

Adresse de messagerie professionnelle

Mot de passe électeur

[Mot de passe oublié?](#) **ENTRER**

Si vous avez oublié votre mot de passe, vous pouvez en générer un nouveau en cliquant sur "[mot de passe oublié ?](#)"

Mon espace électeur

Cet espace personnalisé vous informe sur vos scrutins et vous permet de vous connecter à l'application de vote.

1 | Mon profil

[Consulter mon profil](#)

2 | Mes scrutins

[Consulter les scrutins auxquels je suis appelé\(e\) à participer](#)

Pour chacun de vos scrutins, vous pourrez consulter :

- dès le 15 octobre, les listes électorales
- dès le 28 octobre, la liste des organisations syndicales candidates, leurs professions de foi et leurs candidats

3 | Mon Identifiant électeur

Je n'ai pas reçu ou j'ai égaré mon identifiant électeur :

[Obtenir mon identifiant](#)




À PARTIR DU 6 NOVEMBRE ET JUSQU'AU 4 DÉCEMBRE 17H, HEURE DE PARIS

4 | Je vote

[Accéder à l'application de vote](#)



DU 27 NOVEMBRE 10H, AU 4 DÉCEMBRE 17H, HEURE DE PARIS

 Vous avez besoin d'aide ?

Vous trouverez des réponses à vos questions dans la [FAQ](#).

Vous pouvez contacter, le cas échéant, votre [assistance](#) utilisateur en académie.

Dans votre espace profil vous pouvez :

1/ Consulter votre profil

2/ Consulter vos scrutins : les listes candidates et les professions de foi

3/ Obtenir votre identifiant électeur si vous ne l'avez pas reçu, ou si vous l'avez égaré (et ce jusqu'au 4 décembre 17h !!!). Vous pouvez à ce stade obtenir votre identifiant électeur par courrier électronique sur une adresse personnelle ou par SMS

4/ Voter

5/ Accéder à une FAQ (Foire Aux Questions) et contacter les services académiques

4° Étape : voter !

Une fois que vous êtes sur votre espace électeur, il faut se rendre sur l'application de vote :

- ▶ votre identifiant électeur, de la forme xxxx-xxxx-xxxx-xxxx. (Il figure sur la notice de vote transmise par votre établissement d'exercice sous forme papier).
- ▶ votre mot de passe (le même que vous venez d'utiliser pour accéder à l'espace électeur)

Bureau de vote


Saisissez votre identifiant électeur et le mot de passe que vous avez déterminé dans votre espace électeur :

 **Identifiant électeur :**

- - - -

 **Mot de passe électeur :**

Pour plus d'information sur le vote électronique et l'obtention de vos codes de vote veuillez consulter :

www.education.gouv.fr/electionspro2014 

Si vous avez égaré votre identifiant électeur, vous pouvez l'obtenir par SMS ou par mail :

Obtenir mon identifiant électeur

Souhaitez-vous le recevoir par courriel ou SMS ?

Vos coordonnées sont exclusivement destinées à la communication de votre identifiant électeur. Elles ne seront pas utilisées à une autre fin.

Par courriel – sur une adresse personnelle

Adresse de messagerie personnelle :

Exemple : nom@email.fr

Confirmation de l'adresse :

Par SMS

Numéro de téléphone portable :

*France métropolitaine : 06 XX XX XX XX ou 07 XX XX XX XX
Reste du monde : 00 suivi de l'indicatif pays et de votre numéro.*

Confirmation du numéro :

Dans l'application de vote :

- Vous cliquez sur un scrutin, vous pouvez accéder une nouvelle fois aux listes candidates, aux professions de foi.
- Cochez la liste (SUD Éducation évidemment !) pour laquelle vous voulez voter, confirmez votre choix.
- Recommencez pour chaque scrutin !
- A l'issue du vote, vous pouvez imprimer une preuve de votre vote. Pas le contenu de votre vote qui reste secret, mais une preuve que vous avez voté de manière électronique... (nous ne reviendrons pas ici sur ce que nous pensons de ces élections électroniques !!!).

Qui vote et pour quels scrutins ? Quelques rappels :

Tous les personnels votent pour les CT (Comité Technique qui s'occupe des moyens et de l'organisation du travail) au niveau local (CTA) et national (CTM). C'est sur la base de ce scrutin qu'est évaluée la représentativité des syndicats.

Mode d'emploi pour les élections professionnelles du 27 novembre au 4 décembre 2014

Les personnels titulaires votent aussi pour les CAP (Commission Administrative Paritaire qui s'occupe des carrières des personnels) au niveau local (CAPA ou CAPD suivant le corps) et au niveau national (CAPN). Ils voteront donc 4 fois.

Les personnels non-titulaires votent aussi pour la CCP (Commission Consultative Paritaire) au niveau local. Ils voteront donc 3 fois.

Les stagiaires ne voteront donc que 2 fois pour le CTA et pour le CTM.

N'hésitez pas à [contacter SUD Éducation Lorraine](#) si vous constatez une erreur ou si vous avez besoin d'aide.